

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

en application de la directive européenne n° 2002/49 CE du 25 juin 2002

Infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an (trafics 2006)



Dépassements des valeurs limites

Niveaux déclencheurs des plans de résorption

Lden 71 dB(A) et +

Ln 65 dB(A) et +

ZONE\_RM à traiter

Priorité de traitement

Bâtiment exposé et répondant aux critères d'antériorité

Bâtiment exposé mais ne répondant pas aux critères d'antériorité

Bâtiment non concerné (garage, hangar, commerce, ...)

